

## **Communiqué**

### **L'ACFA dépose une demande pour devenir intervenante dans la cause Caron**

EDMONTON, LE 11 SEPTEMBRE 2008 – L'ACFA a déposé une demande à la cour du banc de la Reine, cet après-midi, afin que l'association porte-parole de la francophonie albertaine devienne intervenante dans la cause Caron.

« Depuis les débuts de cette affaire en 2003, la conviction de Gilles Caron ne laisse aucun doute. Avec ce statut, l'ACFA serait désormais à ses côtés, de façon officielle, afin d'appuyer la reconnaissance des droits linguistiques des citoyens canadiens que sont les francophones de l'Alberta. » note le président de l'ACFA, Monsieur Jean Johnson.

Le statut d'intervenant permettra à l'ACFA de jouer pleinement son rôle en vue d'assurer les intérêts des francophones de l'Alberta dans cette cause.

Rappelons qu'en 2003, Gilles Caron avait contesté la validité d'une contravention puisqu'elle était rédigée en anglais seulement. Le 2 juillet dernier, la cour provinciale déclarait qu'en effet, les droits linguistiques de Gilles Caron avaient été violés. Quelques semaines plus tard, la province de l'Alberta décidait d'aller en appel de cette décision.

-30-

Pour informations : Isabelle Laurin, directrice des communications  
Tél. : (780) 466-1680, poste 222  
Cell : (780) 904-5700